

Bruxelles, le 16 mai 2025  
(OR. en)

8784/25

**LIMITE**

**TELECOM 135**  
**CYBER 125**  
**COMPET 349**  
**ESPACE 34**

**NOTE**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
en date du:	16 mai 2025
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	La connectivité par satellite en tant qu'élément constitutif d'une autonomie stratégique – nécessité d'une approche globale - Échange de vues

---

Dans la situation géopolitique actuelle, en constante évolution, la connectivité constitue une pierre angulaire de l'autonomie stratégique de l'UE. Sans une connectivité fiable et résiliente, tirant parti des infrastructures terrestres et non terrestres existantes, l'UE ne sera pas en mesure de réaliser ses objectifs ambitieux, ni de garantir sa compétitivité à long terme. Dans un monde de plus en plus interconnecté, considérer la connectivité comme une série de domaines technologiques isolés - tels que les systèmes spatiaux, les câbles sous-marins, les réseaux fixes et les infrastructures mobiles - ne suffit plus à refléter la complexité de l'échange moderne de données. Aujourd'hui, les données transitent à travers ces différentes infrastructures sans discontinuité: un utilisateur qui accède à des services en nuage à partir d'un appareil mobile peut s'appuyer sur la connectivité 5G locale, les dorsaux terrestres en fibre optique, les câbles sous-marins reliant les continents et les relais satellitaires, pendant que plusieurs fonctions de réseau sont virtualisées et exécutées dans le nuage. Cette interdépendance crée un système au maillage serré dans lequel une perturbation ou un sous-investissement affectant l'un des composants peut compromettre la performance, la résilience et la sécurité de l'ensemble.

Au cours des dix dernières années, l'UE s'est principalement concentrée sur les infrastructures terrestres (4G/5G, fibre optique). Toutefois, à la suite de l'avancée technologique qui a permis de réduire le coût de construction et de lancement des satellites, des entreprises privées et de nouveaux acteurs ont saisi l'occasion de développer et proposer de nouveaux services, en particulier des constellations en orbite basse qui offrent une latence de données réduite par rapport aux satellites de communication traditionnels. De par son indépendance par rapport à l'approvisionnement énergétique terrestre et à d'autres perturbations, la connectivité par satellite joue un rôle de plus en plus important pour assurer un accès abordable à l'internet à haut débit dans les zones reculées ainsi que des services en matière de sécurité, de résilience, de gestion de crise, de défense, et d'autres applications critiques. Alors que les défis mondiaux s'intensifient, la connectivité par satellite est essentielle pour permettre à l'UE de réagir efficacement aux situations d'urgence, de protéger sa souveraineté numérique et de soutenir la compétitivité et la croissance économique.

À cette fin, et pour répondre aux préoccupations concernant le manque de souveraineté de l'UE en matière de connectivité spatiale, l'Union a décidé de mettre en place son propre système de connectivité sécurisée par satellite, IRIS<sup>2</sup>, qui atteindra sa capacité opérationnelle initiale (COI) en 2030 et qui fournira des services initiaux par l'intermédiaire de Govsatcom à partir de cette année (2025), tout en élargissant progressivement son portefeuille afin d'inclure des services destinés aux usagers gouvernementaux, y compris des applications militaires, et des solutions de connectivité éprouvées pour une utilisation civile et commerciale plus large.

D'autres acteurs développent également des systèmes de connectivité par satellite et évaluent leurs stratégies. Compte tenu de l'évolution du paysage technologique et des défis émergents, l'heure est venue de redéfinir notre approche et de faire des systèmes de l'UE un succès.

**Nous devons renforcer notre autonomie stratégique dans le domaine des communications par satellite, ce qui garantira et améliorera notre résilience et préservera notre marché unique.**

La connectivité par satellite est déjà incluse dans les normes 5G, et la convergence des réseaux terrestres et non terrestres deviendra de plus en plus courante sous plusieurs formes, telles que l'intégration centrale de la 5G et l'itinérance sans solution de continuité des réseaux terrestres et satellitaires, et elle sera probablement importante également pour la 6G, qui devrait être normalisée d'ici 2030. L'évolution des technologies satellitaires, telles que la technologie "Direct to Device" (D2D), et le nombre croissant de partenariats entre opérateurs de réseaux mobiles et fournisseurs de services satellitaires créent de nouvelles opportunités mais présentent également des défis et des risques: les opérateurs de satellites étant pour les opérateurs de réseaux mobiles des partenaires mais aussi des concurrents. L'intégration de la composante terrestre nécessaire à la connectivité par satellite, y compris la connectivité dorsale, telle que les câbles terrestres et sous-marins, constitue également un élément clé de l'autonomie stratégique.

Plusieurs questions se posent quant à la mesure dans laquelle le secteur peut s'appuyer sur les satellites pour fournir des services universels ou remplir des objectifs ou des obligations de couverture, et à ce que seraient les implications en matière de réglementation, y compris d'aides d'État. Il serait également crucial de garantir un accès équitable aux marchés nationaux et de l'UE pour préserver un marché ouvert et compétitif avec des offres diversifiées au profit des utilisateurs finaux, y compris les gouvernements et les consommateurs.

Harmoniser les règles d'accès au marché et assortir les autorisations du spectre de conditions communes pour les services satellitaires pourrait permettre d'assurer des conditions de concurrence équitables pour les opérateurs de l'UE et des pays tiers, encourager le respect des règles et soutenir la concurrence. Cela renforcerait la position de l'Europe sur la scène mondiale en vue de soutenir les constellations européennes, dont la viabilité financière dépend de la réalisation d'un service mondial.

Parallèlement, l'utilisation potentielle de fréquences terrestres provenant de stations de base dans l'espace pour certains services, tels que les services "direct-to device" (D2D), soulève des questions techniques comme la prévention du brouillage préjudiciable, notamment dans un paysage d'autorisations fragmenté comme le paysage européen. L'Europe ne devrait pas attendre la prochaine réunion de la Conférence mondiale sur les radiocommunications de 2027 (CMR-27) pour se lancer dans cette discussion, sous peine de prendre du retard par rapport à d'autres régions du monde. Dans le même temps, l'UE devrait tirer pleinement parti de son approche harmonisée en ce qui concerne la bande de fréquences de 2 GHz des services mobiles par satellites (MSS). Précisément, l'avenir de la bande de fréquences de 2 GHz harmonisée à l'échelle de l'UE nécessite d'agir rapidement car les autorisations existantes expirent en mai 2027. Le groupe pour la politique en matière de spectre radioélectrique a identifié des demandes concurrentes pour cette ressource limitée, y compris des applications traditionnelles de MSS, des écosystèmes IdO/M2M et des services D2D émergents. Il est essentiel de saisir cette occasion et d'utiliser cette bande afin d'accélérer le déploiement de cette technologie, de fournir une sécurité réglementaire aux parties prenantes et d'adopter une approche stratégique concernant la préparation de la CMR-2027, lors de laquelle des attributions supplémentaires de MSS seront abordées. Agir en temps utile est crucial pour trouver un équilibre entre la continuité pour les opérateurs existants et les possibilités pour les nouveaux entrants, en garantissant la neutralité technologique tout en encourageant l'innovation et la concurrence dans le secteur des MSS.

Un autre défi majeur consiste à protéger les systèmes à satellites de l'UE et leurs services, en particulier les services du système global de navigation par satellite (GNSS) Galileo, contre le brouillage préjudiciable. Renforcer les mécanismes d'échange d'informations, de contrôle des interférences, d'élaboration de solutions de substitution, de mise en œuvre de contre-mesures et d'atténuation est essentiel pour maintenir la résilience et la fiabilité des systèmes à satellites de l'Union.

Une préparation efficace et en temps utile de la CMR-2027 sera déterminante pour préserver les intérêts de l'Union en matière d'accès et d'attribution des fréquences au niveau mondial, non seulement pour façonner l'avenir des services de communications électroniques avancés tels que les services D2D, mais également pour soutenir d'autres politiques de l'UE qui s'appuient sur le spectre, comme le suivi du changement climatique via le programme Copernicus. Une approche proactive et bien coordonnée au niveau de l'UE sera nécessaire pour veiller à ce que l'Europe demeure compétitive et stratégiquement autonome dans un paysage des communications par satellite en évolution rapide.

**Questions proposées:**

1. Quel est, selon vous, le rôle des infrastructures satellitaires pour assurer la compétitivité et l'autonomie stratégique de l'Europe, compte tenu de son évolution dans un avenir proche?
  2. Comment l'harmonisation des règles d'accès au marché et d'exécution peut-elle soutenir à la fois l'innovation et l'autonomie stratégique, et garantir que tous les acteurs respectent les règles?
  3. Quelles mesures spécifiques l'UE devrait-elle prendre pour renforcer son indépendance technologique en matière de connectivité par satellite?
-